



Comment vérifier et négocier un devis dans une copropriété

Par **benoît**, le **10/08/2022** à **13:27**

Bonjour à tous,
Président de mon conseil syndical dans le 11^{ème} à Paris depuis plus de 7 ans.
J'ai viens de créer un service de Vérification et Négociation de devis pour les copropriétés.
Vérification gratuite des devis (prévalidés en Ag ou Conseil syndical) et négociation avec honoraires uniquement aux résultats : on fait 50-50 des économies obtenues.
L'idée est simple : garder le prestataire que vous avez choisi mais payer le juste prix et éviter les surfacturations...
Pourquoi ce service ?
Parce que nous avons trop vu dans ma copropriété des devis surestimés : 3000€ pour une fourniture de roulement à billes d'ascenseur (alors que la référence internet 150€), rempla-cement de tuyaux PVC d'évacuation d'eaux usées : 3500€ (alors pour 1 jour de travail et 500€ de fournitures), 5000€ mise aux normes incendie (pourquoi ?)... j'en passe et des meilleurs ...
Théoriquement :
Qui contrôle les devis dans une copropriété ? Le syndic ? Le Conseil syn-dical ?
Dans les faits, peu le font vraiment, faute de temps et de connaissances... voir même d'intérêt : ces montants sont noyés dans un budget... pourtant ces économies pourraient être utiles pour être utiliser pour un meilleurs entretien de la copro.
1/ Votre Syndic est un professionnel généraliste qui gère 30 à 50 immeubles soit 1h par se-maine à consacrer à votre copropriété pour faire la gestion du quotidien, la compta, les ap-pels de fonds, la trésorerie, suivi des travaux, Rh, médiation, secrétariat, normes, juridiques etc....
2/ Le Conseil Syndical des bénévoles qui ont une famille, un job et qui manquent de temps et de connaissance. Souvent, ils essayent mais c'est très difficile car en plus le Conseil syndical n'a même pas la personnalité morale pour négocier vis à vis des fournisseurs.
Mon nouveau service gratuit permet de contrôler les prix et les relations entre artisans et syndic surtout dans une période de hausse des fournitures ou de nombreux artisans augmen-tent leurs prix parfois de façon déraisonnable.
Ce service est disponible depuis Juin 2022,
1/ Vérification de devis prévalidés en Ag ou Conseil Syndical est gratuit
2/ Négociation de devis, nous nous

rémunérons uniquement aux résultats de la négociation avec le prestataire en place.
On fait 50-50 des économies réalisées.
Vous n'avez rien à perdre à essayer et diffuser notre service.
En vous remerciant,
Benoitxxxxxxxxx anonymisation
Nb : on peut aussi proposer le service pour des devis de travaux privés.